



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 11 octobre 2022

**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR DU 11 OCTOBRE 2022 POUR UN PLAN D'URGENCE
POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE À LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Christian PERRIEN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Absente :

Hélène BOLEIS.

Secrétaire de séance : Georges CORNEC

Présents : 27
Pouvoirs : 05
Absent : 01

n°20

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR DU 11 OCTOBRE 2022 POUR UN PLAN D'URGENCE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE À LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

Rapporteur : Ronan LOAS

Neuf associations, dont l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, ont adressé, le 30 septembre 2022, un courrier à la Première ministre Elisabeth Borne, appelant à ce que des mesures urgentes soient prises pour soutenir toutes les collectivités face aux surcoûts de l'énergie qui menacent leur équilibre financier et leur capacité d'agir.

Les collectivités sont durement frappées par l'explosion des coûts énergétiques, et sont nombreuses à avoir d'ores-et-déjà décidé des plans de sobriété qui incluent des mesures telles que la diminution des températures de chauffe, la réduction horaire ou géographique de l'éclairage public, ou la limitation des plages horaires d'ouverture des bâtiments.

Quelle que soit leur ampleur – et sauf à sacrifier la continuité des services publics – ces mesures ne permettront pas d'absorber la hausse exponentielle des charges énergétiques. Les hausses subies par les collectivités sont en effet telles que c'est la question du bouclage même de leurs budgets 2023 qui est aujourd'hui posée.

Les associations se félicitent que le gouvernement ait décidé d'engager des discussions au niveau européen pour réviser les modalités de calcul du prix de l'électricité au coût marginal, et ainsi découpler son évolution de celle du prix du gaz.

Ces discussions prioritaires mettront toutefois du temps pour aboutir et produire des effets sensibles et durables sur les prix, alors que les charges supplémentaires subies par les collectivités sont d'effet immédiat. A Ploemeur, notre facture passe de 500.000€ à 2.500.000€ alors même que nous avons grâce à nos investissements réduits nos consommations de 1 700 MWh par an (pour un équivalent 380 tonnes CO²/an) et que cette réduction permet de diminuer de 750.000€ la facture (surcoût évité).

Depuis plus de 10 ans les collectivités territoriales sont invitées par l'Etat à réduire leur « train de vie », à tailler dans les effectifs et optimiser leur gestion à périmètre constant puisqu'il faut rendre le même service aux habitants voire assumer un transfert des charges de l'Etat. La diminution des dotations décidées sous le mandat de François Hollande a amputé notre Dotation Globale de Fonctionnement d'1 million d'euro par an. Dotation Globale de Fonctionnement qui était à l'époque indexée sur l'inflation.

Ce dernier au fil des Lois de finances et autres annonces politiques n'a de cesse de réduire la marge de manœuvre des collectivités en réduisant jusqu'à il y a peu le nombre de leviers qui fondent l'indépendance financières de nos communes, départements et régions. Nous n'avons plus le levier fiscal sur la taxe d'habitation, et pas la possibilité à Ploemeur de la dissocier pour les résidences secondaires.

La crise énergétique que nous devons affronter aujourd'hui ne pourrait être qu'une goutte d'eau de plus mais les collectivités sont loin, malgré des efforts acharnés, d'égaliser la résilience du tonneau des Danaïdes. Pour beaucoup d'entre nous, cette goutte d'eau peut-être celle qui fera déborder le vase, et la crise énergétique s'annonce sans doute plus violente encore pour les finances locales que celle provoquée par la COVID-19.

Il n'existe pas une équipe municipale qui ne pense aujourd'hui aux efforts de performance énergétique, de sobriété et de résilience. Pas un maire qui n'essaye de boucler son budget pour assurer la continuité du service public répondant ainsi aux attentes des administrés. Pourtant, le Projet de Loi Finances ne prévoit pas, à l'instant où ce vœu vous est proposé, d'indexer les dotations de l'Etat aux collectivités sur l'inflation.

Cette situation très tendue est un nouveau coin dans la relation entre l'Etat et les collectivités, entre le gouvernement et les élus locaux à l'heure où nous attendons tous un acte fort de décentralisation. Tendue, car les collectivités locales ne bénéficient pas du bouclier tarifaire sur leurs dépenses d'énergie.

In fine, ce sont des millions d'euros qui ne seront pas investis localement dans des projets pour les habitants. L'investissement local, c'est l'économie et donc l'emploi local. Car cette difficulté financière risque de se régler en supprimant les lignes budgétaires consacrées à l'investissement alors même que c'est maintenant que leur nécessité se fait sentir au regard de l'urgence climatique et de la lutte contre la fracture sociale.

L'Association des Maires de France a demandé que cesse la dévitalisation des communes et réclame une responsabilisation de l'échelon local qui ne pourra passer que par un choc de la décentralisation.

Il faut recréer du lien et de l'équité fiscale avec nos habitants afin qu'ils puissent utilement juger de la qualité de notre gestion. Nous attendons du Gouvernement un plan d'urgence afin de ne pas avoir à arbitrer entre équilibrage de nos budgets et continuité du service public.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR REUNI LORS DE SA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022 :

- APPELLE à ce que des mesures urgentes soient prises pour soutenir toutes les collectivités face aux surcoûts de l'énergie qui menacent leur équilibre financier et leur capacité d'agir ;
- APPELLE à un nouvel acte fort de décentralisation dans le dialogue entre l'Etat et les associations représentant les collectivités locales afin que nous retrouvions notre autonomie financière.

Ce vœu sera transmis aux parlementaires qui seront amenés à voter le Projet Loi de Finances ainsi qu'à la Première Ministre

Vœu adopté à l'UNANIMITE – 1 ABSTENTION (Loïc TONNERRE)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.


Ronan LOAS,
Maire